



Avis de recrutement direct sans concours d'Adjoint-e techniques de recherche et de formation

BAP J – Adjoint-e en gestion administrative SESSION 2023

Références :

Arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 des recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements.

1°. Nombre de postes à pourvoir : 5 dont 1 sur le site de Moulins

2°. Date prévue du recrutement : 1^{er} septembre 2023

3°. Contenu du dossier de candidature à établir :

Les candidats doivent transmettre un dossier de candidature comportant :

- la fiche de renseignement du candidat (Etat civil et Coordonnées) pour les envois papiers uniquement;
- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.
- la copie recto/verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité

Maquette de la fiche de renseignement disponible sur le site de l'UCA :

<https://www.uca.fr/universite/travailler-a-luca/personnels-administratifs-et-techniques>

4°. Modalités d'envoi des dossiers de candidature :

Les candidats doivent adresser de façon privilégiée leur **dossier par la voie dématérialisée** en le déposant via le **formulaire en ligne** disponible sur le [site de l'UCA](#).

Nous vous recommandons vivement l'envoi de votre dossier de façon dématérialisée.

Vous avez cependant la possibilité d'envoyer votre dossier (dont la fiche de renseignement est à télécharger sur le [site de l'UCA](#)) par voie postale à l'adresse suivante :

*Université Clermont Auvergne Direction des Ressources Humaines - Pôle Recrutement et Mobilité
49 boulevard François Mitterrand CS 60032 63001 Clermont-Ferrand Cedex 1*

5°. Date limite d'envoi des candidatures :

La date limite d'envoi des candidatures est fixée au **27 avril 2023 date de dépôt dématérialisé faisant foi**. *Pour les envois postaux, le cachet de la poste fait foi, et il est vivement conseillé de demander aux services postaux une preuve de dépôt.*

6°. Condition de sélection des candidats :

Le président d'établissement crée une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement (membre appartenant à une administration ou à un autre établissement public).

Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, la commission procède à l'audition des candidats.

Une convocation envoyée par courriel sera adressée à chacun.e. des candidat.e.s sélectionné.e.s pour l'audition.

Les résultats seront affichés sur le site de l'Université Clermont Auvergne (rubrique Travailler à l'UCA).

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats doivent s'adresser au service des concours de l'UCA à l'adresse courriel suivante concours.drh@uca.fr